

CONTRAT PAIN



Le présent contrat lie deux parties :

- Notre boulanger qui nous fournit les pains produits en respectant le cahier des charges d'un pain Bio et en utilisant les farines fournies par GAEC Thibault :
« Micheletti's Délices », Frédéric Micheletti, 1 place de la Concorde, 89690 Chéroy.
- Et le consomm'acteur,
 Compléter ci-dessus

M. ou Mme :

Téléphone :

Courriel :

Termes du contrat

Le boulanger s'engage à livrer les pains à chacun des rendez-vous fixés par le présent contrat.

En cas de force majeure, la livraison pourrait être annulée et sera donc automatiquement reportée à la suite du présent contrat.

Le consomm'acteur s'engage à payer d'avance les pains et à venir les retirer lors de la distribution : de 18h15 à 19h15, sous le porche au 15 rue de la République, 89690 Chéroy (prévoir un sac).

Sauf les 11, 18 et 25 août 2023, durant les congés du boulanger, il n'y aura pas de pain.

A tout moment, le consomm'acteur peut adhérer au présent contrat, celui-ci prenant effet le 1^{er} vendredi du mois suivant la réception du contrat et de son règlement.

Tout pain non retiré sera considéré comme perdu.

Le consomm'acteur peut désigner quelqu'un (adhérent ou non) pour venir chercher son pain à sa place. Il doit en informer par courriel l'Amapp à l'adresse suivante : contact@amappcheroy.fr.

Paielement

Le paiement se fait par chèque à libeller à l'ordre de « Micheletti's Délices ».

Ce contrat doit être accompagné de la totalité du règlement, à raison de 1 chèque par mois correspondant au montant de la commande pour chaque mois (soit, 6 chèques).

Les chèques sont tirés chaque début de mois.

Toutefois, dans la mesure où le montant total du contrat ne dépasse pas 30 €, il est possible d'établir 1 seul chèque. Celui-ci sera tiré au démarrage du contrat.

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement en pains suivant le calendrier suivant :

Compléter ci-après avec les quantités désirées pour chaque livraison

Vous pouvez mettre des quantités différentes pour chaque vendredi et indiquer « 0 » pour certains vendredis.

Pain long, environ 450 g : 2,10 €

Pain aux céréales, environ 450 g : 2,60 €

Pain de petit épeautre, environ 320 g : 2,85 €

Tranchage : +0,10 €

Nom du cosomm'acteur.....

Date	Pain long		Pain aux céréales		Pain de petit épeautre		Total mois
	Non tranché qté * 2,10 €	Tranché qté * 2,20 €	Non tranché qté * 2,60 €	Tranché qté * 2,70 €	Non tranché qté * 2,85 €	Tranché qté * 2,95 €	
07/07/2023							
14/07/2023							
21/07/2023							
28/07/2023							
TOTAL JUILLET							
04/08/2023							
11, 18, 25/08/2023	CONGES DU BOULANGER - PAS DE PAIN						
TOTAL AOÛT							
01/09/2023							
08/09/2023							
15/09/2023							
22/09/2023							
29/09/2023							
TOTAL SEPT.							
06/10/2023							
13/10/2023							
20/10/2023							
27/10/2023							
TOTAL OCTOBRE							
03/11/2023							
10/11/2023							
17/11/2023							
24/11/2023							
TOTAL NOV.							
01/12/2023							
08/12/2023							
15/12/2023							
22/12/2023							
TOTAL DEC.							

Merci de vérifier vos montants

Ce calendrier ne peut plus être modifié en cours de contrat.

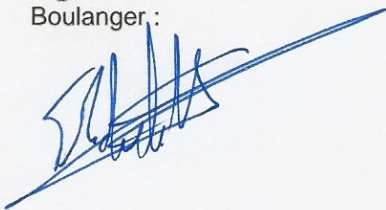
Contacts Tuteurs

Isabelle Ksyk 07 65 50 83 92 ou Agnès Dutrévis 09 50 19 65 60
 Courriel : contact@amappcheroy.fr

Nb de chèques remis :
 6 chèques O

1 chèque si total ≤ 30 € uniquement O**Signatures**

Boulangier.:



Adhérent